

DÉLIBÉRATION N° 45/2014

**BUDGET PRIMITIF 2014**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU la délibération n°30/2014 du 18 février 2014 relative aux orientations budgétaires 2014 ;

VU la saisine du Comité Economique Social et Culturel en date du 12 mars 2014 ;

**SUR** le rapport de son Président présentant le projet de Budget Primitif 2014 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'assemblée Territoriale décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2014, tel qu'il a été présenté par son Président ;
- **d'arrêter** en conséquence le volume global du Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2014 aux chiffres ci-après :

| SECTION        | DEPENSES      | RECETTES      |
|----------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 33 088 215,00 | 33 088 215,00 |
| INVESTISSEMENT | 10 441 675,00 | 10 441 675,00 |
| TOTAL          | 43 529 890,00 | 43 529 890,00 |

- de procéder aux écritures réglementaires d'ordre budgétaire relatives aux travaux en régie, aux amortissements, aux reprises des subventions transférables pour un montant total de :

|                |                |                                 |
|----------------|----------------|---------------------------------|
| - chapitre 042 | 1 100 000,00 € | en recettes de fonctionnement ; |
| - chapitre 042 | 3 223 100,00 € | en dépenses de fonctionnement ; |
| - chapitre 040 | 3 223 100,00 € | en recettes d'investissement ;  |
| - chapitre 040 | 1 100 000,00 € | en dépenses d'investissement.   |

**Article 2** : L'Assemblée Territoriale vote le Budget Primitif 2014 au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement et approuve les états annexes du document budgétaire.

**Adoptée**

13 voix Pour

04 voix Contre

00 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 12

Conseillers votants : 17

Transmis au représentant de l'Etat

Le

Publié le

**ACTE EXECUTOIRE**



**SAINT-PIERRE et MIQUELON**

Recu à la Préfecture

Le 02 AVR. 2014

**PROCEDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

=====  
**Direction Finances et Logistique**

=====  
**Service des Finances**  
=====

Séance officielle du 28 mars 2014

**RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

**BUDGET PRIMITIF 2014**

Le projet de budget primitif 2014, qui n'intègre ni la reprises des résultats ni les reports de crédits de l'exercice 2013, s'équilibre à 43 529 890,00 € en dépenses et en recettes.

Les prévisions 2014 de la Collectivité se présentent comme suit :

- Budget de fonctionnement : 33 088 215,00 € en dépenses et en recettes ;
- Budget d'investissement : 10 441 675,00 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles 2014 s'élèvent à 39 206 790,00 € et se répartissent à hauteur de 29 865 115,00 € pour la section de fonctionnement et 9 341 675,00 € pour la section d'investissement.

**Dépenses réelles de fonctionnement 2014**

|  |                      |
|--|----------------------|
| CHAPITRE 011 Charges à caractère général       | 5 931 754,00         |
| CHAPITRE 012 Charges de personnel              | 7 479 610,00         |
| CHAPITRE 014 Atténuation de produits           | 191 946,00           |
| CHAPITRE 016 APA                               | 402 000,00           |
| CHAPITRE 017 RSA                               | 292 500,00           |
| CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante | 15 001 805,00        |
| CHAPITRE 66 Charges financières                | 521 000,00           |
| CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles            | 42 500,00            |
| CHAPITRE 68 Dotations aux provisions           | 2 000,00             |
| <b>Total Dépenses réelles 2014</b>             | <b>29 865 115,00</b> |

### Dépenses réelles d'investissement 2014

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>EQUIPEMENTS TERRITORIAUX</b>           | <b>6 849 185,00</b> |
| CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles | 1 122 060,00        |
| CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles   | 1 459 045,00        |
| CHAPITRE 23 Travaux                       | 4 168 080,00        |
| <b>EQUIPEMENTS NON TERRITORIAUX</b>       | <b>1 091 400,00</b> |
| CHAPITRE 204                              | 1 091 400,00        |
| <b>Emprunts et dettes</b>                 | <b>1 501 000,00</b> |
| <b>Total Dépenses réelles 2014</b>        | <b>9 341 675,00</b> |

Les recettes réelles 2014 s'élèvent à 39 206 790,00 €, soit 31 988 215,00 € pour la section de fonctionnement et 7 218 575,00 € pour la section d'investissement.

### Recettes réelles de fonctionnement 2014

|   |                      |
|---|----------------------|
| CHAPITRE 70 Produits des services               | 884 400,00           |
| CHAPITRE 013 Atténuation de charges             | 1 077 150,00         |
| CHAPITRE 016 APA                                | 130 000,00           |
| CHAPITRE 017 RSA                                | 120 000,00           |
| CHAPITRE 73 Impôts et taxes                     | 23 586 815,00        |
| CHAPITRE 731 Contributions directes             | 280 000,00           |
| CHAPITRE 74 Dotations et subventions            | 4 910 000,00         |
| CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante | 616 350,00           |
| CHAPITRE 76 Produits financiers                 | 72 000,00            |
| CHAPITRE 77 Produits exceptionnels              | 311 500,00           |
| <b>Total Recettes réelles 2014</b>              | <b>31 988 215,00</b> |

### Recettes réelles d'investissement 2014

|  |                     |
|--|---------------------|
| CHAPITRE 10 DOTATIONS                      | 2 250 000,00        |
| CHAPITRE 13 PARTICIPATIONS                 | 4 966 575,00        |
| CHAPITRE 16 (hors financement par emprunt) | 2 000,00            |
| <b>Total Recettes réelles 2014</b>         | <b>7 218 575,00</b> |

## DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ARCHIPEL

- 450 000,00 € pour le financement de l'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de câble numérique sous-marin ;
- 95 000,00 € pour le financement complémentaire de l'étude sur la desserte maritime par un navire Ferry.

## AIDES ECONOMIQUES ET AGRICOLES

- 100 530,00 € pour le secteur agricole et aquacole ;
- 85 000,00 € pour l'attribution de l'Indemnité Spéciale Agricole ;
- 25 000,00 € pour la mise en place du Plan de Gestion Piscicole ;
- 850 000,00 € pour les opérations d'ensemencement de coquilles Saint-Jacques ;
- 55 000,00 € pour les opérations de récolte de coquilles Saint-Jacques ;
- 121 460,00 € pour le soutien à la création ou au fonctionnement des entreprises (aide au fonds de roulement et dispositif CLI) ;
- 200 000,00 € pour les aides au secteur pêche (aides au carburant, à la production) ;
- 15 000,00 € pour l'aide au transport des produits de la mer.

## BATIMENTS TERRITORIAUX

- 40 000,00 € pour l'expertise du patrimoine bâti de la collectivité afin d'établir un programme pluriannuel d'entretien et d'investissement ;
- 200 000,00 € pour la réalisation d'une première phase de travaux de rénovation du bâtiment FRANCOFORUM (Revêtement de la façade SUD, chaufferie) ;
- 10 000,00 € pour la mise aux normes du bâtiment dépôt d'explosifs ;

- 20 000,00 € pour des travaux d'aménagement du local de la cale de halage ;
- 200 000,00 € pour la construction de la Maison de la Nature et de l'Environnement ;
- 25 000,00 € pour la construction des sanitaires de l'abri à passagers au débarcadère du navire Jeune France à Langlade ;
- 7 000,00 € pour des travaux d'aménagement au gîte du ruisseau DEBON ;
- 15 000,00 € pour la toiture de la quarantaine à Saint-Pierre ;
- 35 000,00 € pour l'individualisation électrique de la quarantaine à Miquelon ;
- 300 895,00 € de travaux à la Patinoire (Réfection de deux façades, renforcement du transformateur, reprise de caniveaux, ...) ;
- 185 000,00 € de travaux au Centre Culturel et Sportif dont le traitement d'air, la rampe extérieure et l'aménagement de « l'espace jeunes » pour 150 000,00 € ;
- 3 500,00 € pour le bâtiment abritant la délégation de la Collectivité à Miquelon ;
- 77 000,00 € pour la rénovation des clôtures et du mur d'entourage de l'Arche ;
- 40 000,00 € pour les travaux de mise en sécurité et d'aménagement des ateliers de la DTAM à Miquelon ;
- 30 000,00 € de travaux de rénovation pour l'Unité de Vie à Miquelon avant sa mise en service ;
- 25 000,00 € pour l'installation d'un pont-roulant dans les ateliers de la DTAM à Saint-Pierre ;

## VOIRIE – AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

### Travaux de voirie

- 80 000,00 € pour l'entretien annuel de la route Miquelon-Langlade (terre criblée) ;
- 90 000,00 € de travaux de protection du littoral (pose de gabions à Mirande et à l'Anse du Gouvernement) ;

- 22 435,00 € pour les travaux de réfection des ponts de Miquelon-Langlade ;
- 1 000 000,00 € de travaux de réfection de la voirie (enrobés) pour des opérations se déroulant sur Miquelon et sur Saint-Pierre ;
- 400 000,00 € pour la poursuite des aménagements de voirie et réseaux divers au quartier des graves dans la zone du nouvel hôpital ;
- 60 000,00 € pour les aménagements de voirie et réseaux divers aux abords des logements FRIOULT ;
- 43 000,00 € pour les trottoirs de l'Avenue du Commandant Roger BIROT ;
- 10 000,00 € pour l'acquisition de matériel de signalisation des routes ;
- 18 000,00 € pour la réfection d'un aqueduc à RAVENEL ;
- 20 000,00 € pour l'acquisition de matériel de voirie (buses, ...) ;
- 110 000,00 € pour des travaux d'amélioration des installations d'éclairage public (installation de luminaires à LED, ...) à Miquelon et à Saint-Pierre ;

#### **Equipements portuaires**

- 30 000,00 € pour la construction de 12 cabestans et le renouvellement de coffres et chaînes cathodiques ;
- 180 000,00 € pour les appontements flottants de la digue du Barachois

#### **Equipements et travaux aéroportuaires (aéroport de Miquelon)**

- 10 000,00 € pour le balisage de l'aérodrome ;
- 10 000,00 € pour l'acquisition d'une citerne à carburant ;
- 20 000,00 € pour la réalisation d'une plate-forme pour le contrôle de l'appareil indicateur de pente (PAPI) ;
- 3 500,00 € pour le financement de divers équipements de sécurité.

Le coût de fonctionnement des services de la DTAM mis à la disposition de la Collectivité et chargés du suivi des opérations s'élève à 1 097 190,00 €.

## ELECTRIFICATION ET ASSAINISSEMENT

La programmation annuelle des travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques est reconduite à hauteur de 934 500,00 € au titre de la dotation 2014.

La remise en état et la maintenance du réseau d'assainissement nécessite l'inscription de 100 000,00 € en investissement.

La participation financière accordée au Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Miquelon est prévue cette année à hauteur de 15 000,00 €.

## MOYENS DES SERVICES TERRITORIAUX

Les moyens financiers affectés à la réalisation des missions confiées aux services de la Collectivité Territoriale se présentent comme suit :

### Service Développement des Moyens

- Dotation de fonctionnement : 714 150,00 €
- Dotation d'investissement : 287 023,00 €

Les principaux équipements prévus pour 2014 sont :

- Acquisition de licences de logiciels ;
- Concrétisation du renouvellement du parc automobile (marché attribué début 2014) ;
- Renouvellement partiel et harmonisation du parc informatique ;
- Matériel de bureau ;
- Central téléphonique – Palais Royal ;
- Outillage et matériel technique.

### Service Logement Social

- Dotation de fonctionnement : 125 500,00 €

Les recettes attendues du service sont estimées à 118 000,00 €.

Des crédits d'investissement sont prévus en dépenses et en recettes pour la restitution et l'encaissement de cautions locatives.

### Service Jeunesse

- Dotation de fonctionnement : 52 750,00 €

Ces crédits concernent la mise en place des actions mise en place dans le cadre du projet « Jeunesse ».

Des crédits d'investissement sont prévus par ailleurs : aménagement de l'étage du CCS, réseau WIFI sécurisé au CCS, ...

### Service Communication

- Dotation de fonctionnement : 28 900,00 €

### Centre de Documentation Pédagogique

- Dotation de fonctionnement : 10 700,00 €

### Délégation de la Collectivité Territoriale à Miquelon

- Dotation de fonctionnement : 111 535,00 €
- Dotation d'investissement : 13 910,00 €

Les crédits de fonctionnement comprennent les frais de transport scolaire à Miquelon pour un montant de 48 400,00 €.

Les investissements prévus sont :

- Licence de logiciel ;
- Matériel informatique (photocopieur numérique, ordinateur) ;
- Mobilier de bureau ;
- Vidéoprojecteur et écran.

### Imprimerie Administrative

- Dotation de fonctionnement : 87 700,00 €

Les recettes attendues du service sont estimées à 72 300,00 €.

### Maison de la Solidarité

- Dotation de fonctionnement : 59 390,00 €
- Dotation d'investissement : 2 000,00 €

Les dépenses d'équipement prévues sont relatives à l'aménagement des locaux et à l'acquisition de matériel de bureau.

### Services Fiscaux

- Dotation de fonctionnement : 15 630,00 €
- Dotation d'investissement : 10 000,00 €

La dépense d'investissement concerne le développement d'une application informatique spécifique.

Le montant des recettes fiscales prévues s'élève à 14 815 815,00 €.

### Services des Douanes

- Dotation de fonctionnement : 5 000,00 €
- Dotation d'investissement : 432 000,00 €

Les investissements prévus concernent le projet d'informatisation du dédouanement : acquisition de licences de logiciel, de matériel informatique et assistance de la CNUCED.

Le montant des recettes douanières prévues s'élève à 8 771 000,00 €.

### Bureau Philatélique

- Dotation de fonctionnement : 89 285,00 €

Les recettes attendues du service sont estimées à 60 000,00 €.

### L'Arche

- Dotation de fonctionnement : 160 109,00 €
- Dotation d'investissement : 20 700,00 €

La dotation d'équipement est essentiellement affectée aux besoins annuels des services du musée et des archives tant en collections qu'en matériel spécifique.

Les recettes attendues du service sont estimées à 50 000,00 €.

### Centre Culturel et Sportif

- Dotation de fonctionnement : 426 520,00 €
- Dotation d'investissement : 37 742,00 €

Les dépenses d'investissement prévues pour 2014 sont :

- Aménagements extérieurs à l'Annexe ;
- Réseau WIFI protégé dans le cadre du projet « Jeunesse » ;
- Chaises anti-panique pour les spectacles dans la salle omnisports ;
- Matériel ludique et armoire de rangement pour la piscine ;
- Plaque à induction pour les activités « Junior Découverte » ;
- Vidéoprojecteur portable ;
- Lecteur de disques BLU-RAY pour les projections cinéma ;
- Aménagement des bureaux accueil et secrétariat ;
- Eclairage du hangar de stockage du podium.

Les recettes attendues du service sont estimées à 204 600,00 €.

### Maison des Loisirs

- Dotation de fonctionnement : 184 260,00 €

Les recettes attendues du service sont estimées à 70 000,00 €.

### Patinoire

- Dotation de fonctionnement : 174 615,00 €
- Dotation d'investissement : 20 000,00 €

La dotation d'équipement est essentiellement affectée au remplacement d'un compresseur frigorifique.

Les recettes attendues du service sont estimées à 78 300,00 €.

### Clinique Vétérinaire

- Dotation de fonctionnement : 102 670,00 €

Les recettes attendues du service sont estimées à 140 000,00 €.

### **Cellule agriculture, espaces ruraux et naturels - Miquelon**

- Dotation de fonctionnement : 82 480,00 €
- Dotation d'investissement : 16 920,00 €

La dotation d'équipement est affectée à l'acquisition d'outillage spécialisé et de matériel agricole.

Les recettes attendues du service sont estimées à 6 000,00 €.

### **Cellule agriculture, espaces ruraux et naturels – Saint-Pierre**

- Dotation de fonctionnement : 77 330,00 €
- Dotation d'investissement : 19 800,00 €

Les dépenses d'équipement concernent l'acquisition d'outillage et de matériel spécialisé, ainsi que du mobilier de bureau.

Les recettes attendues du service sont estimées à 10 000,00 €.

S'ajoute aux dotations du service, un crédit de 450 000,00 € pour l'entretien des espaces verts de la Collectivité.

### **Unité de Vie - Miquelon**

- Dotation de fonctionnement : 69 140,00 €

Pour cette année, le projet de location de 4 à 6 studios devrait se concrétiser.

Les recettes attendues du service sont estimées à 39 600,00 €.

### **Maison de la Nature et de l'Environnement**

- Dotation de fonctionnement : 133 200,00 €

Les recettes attendues du service sont estimées à 13 000,00 €.

## INTERVENTIONS SOCIALES

- **Personnes dépendantes - A.P.A.**

Les dépenses du chapitre globalisé 016 comprennent une dotation de 402 000,00 € pour la prestation APA.

- **Revenu de Solidarité Active - R.S.A.**

Les dépenses du chapitre globalisé 017 comprennent une dotation de 292 500,00 € pour l'allocation Revenu de Solidarité Active (180 000,00 €) et les actions réservées aux bénéficiaires (prise en charge des cotisations mutuelle pour 32 500,00 € et actions d'insertion pour 80 000,00 €.)

- **Interventions en faveur de la famille et de l'enfance      672 700,00 €**

- 625 000,00 € au titre de la subvention annuelle de fonctionnement au bénéfice de la Maison de l'Enfant ;
- le solde de la dotation est affecté aux placements en famille ou en institution au titre de l'ASE.

- **Interventions en faveur des personnes handicapées      1 498 500,00 €**

- 1 265 000,00 € pour le fonctionnement du Centre Georges Gaspard ;
- 110 000,00 € au titre de la Prestation de Compensation du Handicap ;
- 65 000,00 € pour les aides à la personne ;
- 48 000,00 € pour la prise en charge des cotisations mutuelles ;
- 10 000,00 € provisionnés pour des frais de séjour et des subventions.

- **Interventions en faveur des personnes âgées      1 742 000,00 €**

- 1 240 000,00 € pour les frais d'hébergement en maison de retraite ;
- 180 000,00 € pour les aides sociales allouées en matière de prise en charge des frais d'hébergement ;
- 107 000,00 € pour différentes actions (assurances personnelles, secours, aides) ;
- 215 000 € pour les associations œuvrant en faveur des personnes âgées.

- **Autres interventions sociales      240 300,00 €**

La dotation se ventile sur les financements récurrents suivis par la Maison de la Solidarité, dont les dotations aux Centres Communaux d'Action Sociale (210 300,00 €) et aux Fonds spécifiques (FSL - 20 000,00 €, Impayés d'Energie, ...), les subventions dans le domaine de la santé et de la prévention.

## AUTRES ACTIONS TERRITORIALES

### Autres actions à caractère social

- Indemnités saisonnières au secteur pêche : 125 000,00 €
- Allocations viagères : 12 100,00 €
- Participation à la rentrée scolaire : 12 200,00 €

### Actions environnementales

- Aides au changement de chaudières et leur élimination : 172 600,00 €
- Aides écologiques : 13 500,00 €
- Aide à l'isolation : 116 000,00 €
- Aide à l'importation des sapins de Noël : 1 000,00 €
- Etude sur la forêt : 10 000,00 €
- Etude sur la géologie de l'Archipel : 61 260,00 €

### Actions en faveur du secteur touristique

- Aide à la création de chambre : 210 000,00 €
- Subvention de fonctionnement au Comité Régional du Tourisme : 590 000,00 €
- Promotion touristique : 182 750,00 €
- Subventions : 18 800,00 €

### Actions en faveur de l'habitat

Un crédit de paiement de 405 000,00 € est inscrit pour le mandatement des différentes aides à l'habitat en faveur des personnes.

### Actions au bénéfice de la Formation Initiale et de la Formation Professionnelle

- 30 000,00 € pour les aides scolaires ;
- 1 572 000,00 € pour nos jeunes poursuivant leurs études hors de l'archipel : bourses, frais de scolarité et frais de transport) ;
- 888 600,00 € pour le soutien des actions de formation professionnelle et la participation au fonctionnement du GIP EMVIE.

### Dotations au bénéfice des associations, organismes et particuliers

- 4 000,00 € pour les manifestations en lien avec les Anciens Combattants
- 93 650,00 € pour diverses actions (congés payés en métropole, actions culturelles, recherche du RAVENEL, Pass'Sport Culture, concours jeunesse et loisirs, etc...)
- 10 000,00 € pour la station locale de la SNSM
- 165 000,00 € pour les attributions décidées par l'Office des Sports, de la Jeunesse, de la Culture et des Loisirs ;
- 2 314 755,00 € au titre des subventions.

### Autres participations

- Transport scolaire sur Saint-Pierre : 228 000,00 €
- Desserte maritime inter-îles en fret : 685 000,0 €
- Desserte aérienne inter-îles : 636 000,00 €
- Subvention à la Régie Transport Maritime : 3 201 000,00 €

## CHARGES DE PERSONNEL

- Masse salariale (chapitre 012) : 7 479 610,00 €
- Formation des agents (chapitre 011) : 97 600,00 €
- Charges à caractère général (chapitre 011) : 17 000,00 €

Les dépenses de personnel s'inscrivent en légère hausse (+1,6%) au chapitre 012 considérant l'embauche sur 2014 de nouveaux agents nécessaires au renforcement des services de la Collectivité :

- Puéricultrice pour le service Enfance Famille ;
- Maître de maison pour l'Unité de Vie à Miquelon ;
- 2 animateurs pour les foyers socio-culturels de Saint-Pierre (CCS) et Miquelon (Maison des Loisirs).

Plusieurs postes (directeur de la communication, chargé de mission Urbanisme, adjoints administratifs) sont budgétés en année pleine.

La tenue des premiers entretiens professionnels annuels entre la fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014 a permis de déployer le nouveau régime indemnitaire au regard des différents niveaux de responsabilité et d'expertise d'une part et de la manière de servir des agents d'autre part.

L'année 2014 tient compte également de l'augmentation des charges patronales de retraite et du glissement vieillesse technicité (augmentation mécanique de la charge financière impliquée par l'évolution régulière de la carrière des agents déjà présents).

Les dépenses de personnel sont atténuées par le recouvrement des charges des personnels affectés au Service Postal ou détachés :

- 137 500,00 € pour les agents du Service Postal ;
- 197 000,00 € pour les autres agents détachés (RTM, ...) et le remboursement de charges ;
- 40 000,00 € pour la part salariale des titres restaurant.

## FRAIS DES ELUS (chapitre 65)

Les moyens de l'Assemblée représentent un montant de 352 700,00 € ventilé comme suit :

- Indemnités : 303 400,00 € ;
- Missions : 49 300,00 €.

## REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'annuité de la dette pour 2014 s'élève à 1 500 000,00 € en capital et à 480 000,00 € en intérêts.

## LES RECETTES

### LA FISCALITE

Le montant des recettes en 2014 s'affiche à hauteur de 22 645 000,00 € :

- 14 571 815,00 € pour les recettes fiscales ;
- 8 700 000,00 € pour les recettes douanières ;
- 315 000,00 € pour les autres taxes.

### LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- |   |                |
|---|----------------|
| • Dotation globale de fonctionnement    | 3 807 000,00 € |
| • Dotation générale de décentralisation | 410 000,00 €   |
| • FCTVA                                 | 950 000,00 €   |
| • Dotation Globale d'Equipement         | 1 300 000,00 € |

Les participations prévues en financement des opérations d'investissement se chiffrent à 966 575,00 €, elles s'inscrivent :

- Au titre de l'opération Centre de Tennis, participation de 168 445,00 € du CNDS ;
- Au titre du programme 2014 de renforcement des réseaux électriques, participation du FACE pour 710 000,00 € et de la commune de Saint-Pierre pour 44 500,00 € ;
- Au titre de l'opération Etude Géologique, participation du BRGM pour 43 630,00 €.

En fonctionnement, elles sont retenues à hauteur de 693 000,00 € et comprennent notamment :

- les actions de la Formation Professionnelle à hauteur de 420 000,00 € ;
- le fonctionnement de la Maison Territoriale de l'Autonomie pour 150 000,00 € (Etat et CNSA) ;
- le transport inter-îles des étudiants de Miquelon pour 17 000,00 € ;
- les colonies organisées par la Maison des Loisirs pour 16 000,00 €.

### **LA PARTICIPATION DE L'EUROPE**

Les crédits du 10ème FED s'inscrivent pour un montant de 4 millions d'euros au titre des troisièmes tranches fixe et variable, avec une perception prévue en deux versements dans l'année.

### **LES AUTRES PRINCIPALES RECETTES**

Les autres recettes 2014 prévues sont

- les produits des services de la Collectivité pour 884 400,00 € ;
- les revenus des immeubles pour 591 350,00 € ;
- divers remboursements et atténuations de charges pour 1 077 150,00 €.

### **LES OPERATIONS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre qui concernent les opérations de fin d'exercice s'équilibrent et nécessitent les inscriptions suivantes aux chapitres 040 et 042 :

- Travaux en régie : 100 000,00 € ;
- Dotation aux amortissements : 3 223 100,00 € ;
- Reprise des Subventions transférables : 1 000 000,00 €.

## L'EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014

| BUDGET PRIMITIF 2014                       | EQUILIBRE     |
|--|---------------|
| <b>FONTIONNEMENT</b>                       |               |
| Recettes                                   | 33 088 215,00 |
| Dépenses                                   | 33 088 215,00 |
| <b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>       | <b>0,00</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                      |               |
| Recettes                                   | 10 441 675,00 |
| Dépenses                                   | 10 441 675,00 |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE</b> | <b>0,00</b>   |
| Financement par l'emprunt                  | 0,00          |
| Virement de la section de fonctionnement   | 0,00          |
| <b>Equilibre du Budget Primitif 2014</b>   | <b>0,00</b>   |

Les masses du budget primitif 2014 se répartissent comme suit :

| SECTION        | DEPENSES      | RECETTES      |
|----------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 33 088 215,00 | 33 088 215,00 |
| INVESTISSEMENT | 10 441 675,00 | 10 441 675,00 |
| TOTAL          | 43 529 890,00 | 43 529 890,00 |

**En conclusion, je vous propose :**

- d'arrêter le volume du budget primitif 2014 en équilibre au montant de 43 529 890,00 € en recettes et en dépenses, et de confirmer le vote par chapitre ;
- d'approuver les inscriptions en autorisations de programme proposées au présent budget à hauteur de 4 788 000€ ;
- d'approuver les inscriptions en autorisations d'engagement proposées au présent budget à hauteur de 500 000,00 € ;
- d'inscrire au budget primitif 2014 en mouvements d'ordre, les écritures réglementaires suivantes relatives aux travaux en régie, aux amortissements, aux reprises des subventions transférables pour un montant total de :

|                |                |                                 |
|----------------|----------------|---------------------------------|
| ▪ chapitre 042 | 1 100 000,00 € | en recettes de fonctionnement ; |
| ▪ chapitre 042 | 3 223 100,00 € | en dépenses de fonctionnement ; |
| ▪ chapitre 040 | 3 233 100,00 € | en recettes d'investissement ;  |
| ▪ chapitre 040 | 1 100 000,00 € | en dépenses d'investissement.   |
- d'approuver l'attribution et le versement de la contribution territoriale de fonctionnement à la Régie chargée de la gestion de la desserte maritime en passagers arrêtée à 3 201 000,00 € ;
- et enfin, d'approuver les annexes jointes au présent rapport qui seront annexées au document budgétaire après le vote du Budget Primitif 2014.

**Le Président,**



**Stéphane ARTANO**